

ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU
TRANSPORT INTERNATIONAL DES
MARCHANDISES DANGEREUSES PAR ROUTE (ADR)
(en vigueur le 1er juillet 2001)

Rectificatif 3

NOTA: Tout rectificatif à cette édition ainsi que tout amendement aux annexes A et B de l'ADR entrant en vigueur avant la publication de la prochaine édition seront disponibles sur le site web de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe à l'adresse suivante :
<http://www.unece.org/trans/danger/danger.htm>

Volume I

Page 91

2.2.1.1.7.7 **Remplacer** "ATTACHES PYROTECHNIQUES EXPLOSIBLES" par "ATTACHES PYROTECHNIQUES EXPLOSIVES".

Page 95

2.2.1.1.7.7 **Remplacer** "COMPOSANTS DE CHAINES PYROTECHNIQUES, N.S.A." par "COMPOSANTS DE CHAINE PYROTECHNIQUE, N.S.A.".

Sous la définition de "CORDEAU DÉTONANT à enveloppe métallique", **remplacer** "une enveloppe textile tissée" par "une enveloppe en métal mou" et biffer la dernière phrase.

Sous la définition de "CORDEAU DÉTONANT souple", **ajouter** à la fin "La gaine n'est pas nécessaire si l'enveloppe textile tissée est étanche aux pulvérulents.".

Page 99

2.2.1.1.7.7 **Remplacer** la définition de "HEXOTONAL COULÉ" par la suivante
"HEXOTONAL : No ONU 0393
Matière constituée d'un mélange intime de cyclotriméthylène-trinitramine (RDX), de trinitrotoluène (TNT) et d'aluminium.".

Page 103

2.2.1.1.7.7 Dans le NOTA sous la définition de "POUDRES SANS FUMÉE" **ajouter** à la fin "ou CHARGES PROPULSIVES POUR CANON.".

Dans la définition de "PROJECTILES avec charge d'éclatement : Nos ONU 0168, 0169 et 0344", la deuxième phrase **reçoit la teneur suivante:** "Ils sont sans leurs moyens propres d'amorçage ou avec leurs moyens propres d'amorçage possédant au moins deux dispositifs de sécurité efficaces.".

(TSVP)

ECE/TRANS/140/Corr.3
FRANÇAIS SEULEMENT

(Les rectificatifs 1 et 2 ne s'appliquent qu'à la version anglaise)

Page 121

2.2.3.3 Dans la liste, sous le code de classification F1, pour le No ONU 1999, **ajouter** ", y compris les liants routiers et les cut backs bitumineux".

Page 186

2.2.7.4.6 a) et b) **Remplacer** le titre de la norme ISO 2919:1980 "Sources radioactives scellées - Classification" par "Radioprotection - Sources radioactives scellées – Prescriptions générales et classification".

Page 206

2.2.7.7.2.6 **Biffer** le paragraphe, qui apparaît déjà une première fois à la page 205.

Page 207

2.2.7.8.4 Dans le tableau 2.2.7.8.4, dans la colonne de l'indice de transport, **ajouter** un renvoi à la note de bas de tableau "a" après "Plus de 0 mais pas plus de 1" et, dans la même ligne, dans la colonne de l'intensité de rayonnement remplacer "0,5 Sv/h" par "0,5 mSv/h".

Page 227

2.3.4.3 Dans le Nota, **remplacer** "la sous-section 2.3.4.2" par "l'alinéa b) ci-dessus".

Tableau A du chapitre 3.2

No ONU	Colonne No.	Corrections
1408	17	Ajouter "VV1 VV7"
1614, 1700, 2009, 2545 groupe d'emballage I, 3095 groupe d'emballage I, 3240, 3319, 3323	20	Biffer le contenu de la case
1790, groupe d'emballage II	13	Biffer "TE1"
1993, groupe d'emballage III, quatrième rubrique (pression de vapeur à 50 °C inférieure ou égale à 110 kPa)	8	Ajouter "IBC02"
1999	2	Insérer après "GOUDRONS LIQUIDES" ", y compris les liants routiers et les cut backs bitumineux"
2480	8	Remplacer "PR1" par "PR5"
2623	2	Remplacer "imprègnes" par "imprégnés"
2908 à 2911, 2913, 2915 à 2917, 2919, 2977, 2978 et 3323 à 3333	14	Biffer "AT"
2912, 2913, 2916, 2917, 2919, 2977, 2978, 3321 à 3331 et 3333	19	Biffer "S12"
2965	8	Biffer "PR2"

No ONU	Colonne No.	Corrections
3111 à 3120	15	Remplacer "2" par "1"
3131, groupe d'emballage I	8	Remplacer "P402" par "P403"
3170, groupe d'emballage II	17	Ajouter "VV3"
3170, groupe d'emballage III	17	Ajouter "VV7"
3257	2	Ajouter à la fin "et inférieure à son point d'éclair"
3281, groupe d'emballage II, rubrique solide	7	Remplacer "LQ17" par "LQ18"
3281, groupe d'emballage III, rubrique solide	7	Remplacer "LQ19" par "LQ9"
3282, groupe d'emballage II, rubrique liquide	7	Remplacer "LQ18" par "LQ17"
3281, groupe d'emballage III, rubrique solide	7	Remplacer "LQ9" par "LQ19"
3319	2	Ajouter après "SOLIDE," "N.S.A."
3319	14	Biffer "AT"

Page 504

3.2.2

Dans l'index alphabétique, **remplacer** "ACIDE CHLOROACÉTIQUE FONDU" par "ACIDE CHLORACÉTIQUE FONDU" et **déplacer** la rubrique avant "ACIDE CHLORACÉTIQUE EN SOLUTION".

Page 548

3.2.2

Sous "LIQUIDE TRANSPORTÉ À CHAUD, N.S.A." (No. ONU 3257), **ajouter** à la fin "et inférieure à son point d'éclair".

Volume II

Page 8

3.3.1 DS 172b) Remplacer "risque subsidiaire prédominant" par "risque subsidiaire prépondérant".

Page 17

3.3.1 DS290 Dans la première phrase, **remplacer** "telles" par "tels" et "risque subsidiaire prédominant" par "risque subsidiaire prépondérant".

Page 47

4.1.4.1 P002 Dans la note de tableau "b", **insérer** "pas" avant "être utilisés".

Page 97

4.1.4.1 P502 La disposition spéciale PP28 **reçoit la teneur** suivante:
"Pour le No ONU 1873, seuls sont autorisés les emballages intérieurs en verre en cas d'utilisation d'emballages combinés et les récipients intérieurs en verre en cas d'utilisation d'emballages composites."

Page 103

4.1.4.1 P602 3) c) i) **Remplacer** "la perte de la fermeture" par "le relâchement de la fermeture".

Page 112

4.1.4.1 R001 **Biffer** "(voir 4.1.3.3)".

Page 118

4.1.4.2 IBC520 Pour le No ONU 3109, à la quatrième rubrique, **remplacer** "d'isopropyle et de cumyle" par "d'isopropylcumyle".

Page 119

4.1.4.1 IBC520 Pour le No ONU 3119, à la neuvième rubrique, **biffer** "en dispersion stable dans l'eau" après "dans un diluant de type A".

Page 126

4.1.4.4 PR3 **Remplacer** la deuxième phrase par la suivante "Les récipients en acier d'une contenance ne dépassant pas 150 litres doivent avoir des parois d'une épaisseur minimale de 3 mm, tandis que les récipients en acier d'une plus grande contenance ou en un autre matériau doivent avoir des parois suffisamment épaisses pour présenter une résistance mécanique équivalente."

Page 136

4.1.9.1.1. **Insérer** "au" après "indiquées".

Page 155

4.2.4.2.5 **Remplacer** "épaisseur de paroi" par "épaisseur du réservoir".

Page 188

4.3.4.1.2 Dans la quatrième colonne du tableau, "Groupe d'emballage", pour le code-citerne SGAH, classe 6.1, code de classification T9, **biffer** ", III".

Page 189

4.3.4.1.3 **Remplacer** "dans la colonne (2)" par "dans la colonne (12)".

Page 214

5.2.2.2.1.1 **Remplacer** "symboles" par "signes conventionnels".

Page 227

5.3.2.3.2 Pour le numéro d'identification du danger "33", **remplacer** "point d'éclair inférieur à 21 °C" par "point d'éclair inférieur à 23 °C".

Page 233

5.4.1.1.12 et 5.4.1.1.13

Ajouter les deux paragraphes suivants:

"5.4.1.1.12 Réserve"

5.4.1.1.13 *Dispositions particulières relatives au transport en véhicule-citerne à compartiments multiples ou en unité de transport comportant une ou plusieurs citernes*

Lorsque, par dérogation au 5.3.2.1.2, la signalisation d'un véhicule-citerne à compartiments multiples ou d'une unité de transport comportant une ou plusieurs citernes est effectuée conformément au 5.3.2.1.3, les matières contenues dans chaque citerne ou chaque compartiment d'une citerne doivent être précisées dans le document de transport."

Page 238

5.4.2

Dans la note de bas de page 4, au paragraphe 9, **remplacer** "GAS" par "GAZ".**Page 251**

6.1.2.7

Dans la deuxième colonne du tableau, sous "4. Caisses", **remplacer** "Bois scié" par "Bois naturel".**Page 253**

6.1.2.7

Dans la troisième colonne du tableau, sous 6.P, **remplacer** "dans une harasse ou caisse extérieure en acier" par "avec harasse ou caisse extérieure en acier".**Page 264**

6.1.4.10.1

Dans la quatrième phrase, **remplacer** "résistant à l'eau" par "résistante à l'eau".**Page 265**

6.1.4.12.1

Dans l'avant-dernière phrase, **insérer** ", rupture en surface" après "sans fissuration".**Page 274**

6.1.5.1.7 g)

Dans la première phrase, **insérer** "d'emballage" après "du groupe".**Page 287**

6.1.6.2

Sous la classe 5.1, **biffer** la référence à la note de bas de page 4 en regard de "(No ONU 1873)".**Page 310**

6.3.2.9 a)

Remplacer la référence au "6.3.2.6" par "6.3.2.3".**Page 314**

6.4.5.2 b)

Remplacer "en tous points" par "en tout point".**Page 315**

6.4.6.1

Remplacer "du document ISO" par "de la norme ISO", et "intitulé" par "intitulée".**Page 316**

6.4.6.2 a) et 6.4.6.4 a)

Remplacer "le document ISO" par "la norme ISO".**Page 347**

6.5.2.2.1

Dans la première colonne du tableau, **remplacer** "visite" par "inspection".

Page 359

6.5.4.3.5 Dans la première colonne du tableau, sous "Composite" **remplacer** "1HZ2" par "31HZ2".

Page 391

6.7.2.12.2.1

Remplacer la formule par la suivante:

$$Q = 12,4 \frac{FA^{0,82}}{LC} \sqrt{\frac{ZT}{M}}$$

Page 402

6.7.3.2.5

Remplacer "le(s) gaz liquéfié(s) non réfrigéré(s)" par "le ou les gaz liquéfiés non réfrigérés".

Page 407

6.7.3.6.1

Dans la dernière phrase, **remplacer** "la citerne est remplie" par "le réservoir est rempli".

Page 408

6.7.3.8.1.1

Remplacer la formule par la suivante:

$$Q = 12,4 \frac{FA^{0,82}}{LC} \sqrt{\frac{ZT}{M}}$$

Dans la note de bas de page 5, **remplacer** "soupapes de décompression" par "dispositifs de décompression".

Page 411

6.7.3.11.2

Ajouter à la fin "mobile".

Page 417

6.7.4.1

Remplacer "la citerne, y compris son équipement de service," par "le réservoir et son équipement de service".

Page 422

6.7.4.4.3

Au début, **remplacer** "Pour les réservoirs" par "Dans le cas des réservoirs".

Page 428

6.7.4.14.3

Dans la deuxième phrase, **insérer** "l' accord de" avant "autorité compétente".

Page 445

6.8.2.2.2

Dans la note de bas de page 5, **remplacer** "d'un volume inférieur" par "d'une capacité inférieure".
